

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016 A 18H30

**PRESENTS :** MM. HARDEL Ernest - RODON Daniel - AUBERT Catherine - POSÉ Éric - DESTIGNY Jocelyne - LEPRINCE Hubert - LASNE Nicole - OUDART Michel - DALYS Mary-José - THORAVAL Thierry - DELVAL Gilles - URVOY Éric

Madame DUCHATELLIER est arrivée en cours de réunion.

**EXCUSES :** MM. BEUGAS Michel - MARTIN Laurence - GUIHENEUF Christine - LARCHER Sylvie

**ABSENTE :** Madame AUBERT Nadège

**PRÉSIDENT DE SEANCE :** Monsieur HARDEL Ernest

**EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur DELVAL Gilles

POUVOIR DE MONSIEUR BEUGAS MICHEL	A	MONSIEUR POSE ERIC
POUVOIR DE MADAME MARTIN LAURENCE	A	MONSIEUR THORAVAL THIERRY
POUVOIR DE MADAME GUIHENEUF CHRISTINE	A	MONSIEUR HARDEL ERNEST

DATE DE CONVOCATION : 24 FEVRIER 2016  
DATES D’AFFICHAGE DES DELIBERATIONS : 21 ET 24 MARS 2016

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler ses observations sur le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016. Le Conseil Municipal ne formule aucune observation.

### 01 - ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMICO

Monsieur le Maire :

- Rappelle au Conseil Municipal que la commune de Cuverville est membre du Syndicat Mixte pour l’Informatisation des Collectivités,
- Fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :
  - Les communes de Mery-Corbon, Boischampré, Campandré-Valcongrain, Saint-Hilaire-du-Harcouët ainsi que le Syndicat d’Assainissement Frênes-Montsecret ont sollicité leur adhésion au SMICO,
  - Les communes de Saint-Loyer-des-Champs, Saint-Christophe-le-Jajolet, Frênes ont sollicité leur retrait du SMICO,
- Informe que lors de la réunion du 20 juin 2015, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière,
- Indique ensuite qu’en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l’avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits,
- Invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l’unanimité un avis favorable :

- Aux adhésions des communes de Mery-Corbon, Boischampré, Campandré-Valcongrain, Saint-Hilaire-du-Harcouët ainsi que le Syndicat d’Assainissement Frênes-Montsecret,
- Au retrait de la commune de Saint-Loyer-des-Champs, Saint-Christophe-le-Jajolet, Frênes.

### 02 - PRESENTATION DE LA DEMANDE DE GARANTIE PRESENTÉE PAR 3F IMMOBILIERE BASSE SEINE POUR LA CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS AU LOTISSEMENT "LE CLOS DU HOUX"

Monsieur le Maire :

- Rappelle au Conseil Municipal que la Société 3f Immobilière Basse-Seine, Société Anonyme d’Habitations à Loyer Modéré, sise Le Havre, 138 boulevard de Strasbourg, a pour projet de réaliser la construction de 19 logements sociaux locatifs au lotissement "Le Clos du Houx" et nous sollicite pour se faire notre garantie d’emprunt à hauteur de 50 % des logements "PLUS et PLS" soit 1 107 655 € pour les "PLUS" et 49 711 € pour les "PLS",
- Présente le plan de financement des logements "PLUS" et "PLS" ainsi que le plan de financement consolidé,
- Informe qu’en contrepartie de cette garantie, la Société 3f Immobilière Basse Seine nous propose l’attribution de 4 logements intermédiaires dont 2 de type F.2 et 2 de type F.3 dont la livraison interviendra en 2018,
- Invite le Conseil Municipal a donné son accord de principe sur cette demande de garantie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- Émet un avis favorable de principe à la demande présentée par la Société 3f Immobilière Basse Seine,
- Dit que cet accord devra être validé ultérieurement par délibération au vu des contrats de prêt correspondants.

### 03 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Travaux de Bâtiment et Permis de Construire" du 8 décembre 2015,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Travaux de Voirie, Espaces Verts, Cimetières, Environnement et Plan Local d'Urbanisme" du 1er mars 2016,
- ♦ Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.2015/07 du 2 février 2015 sollicitant notamment une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en vue de la réalisation des Travaux de sécurité aux abords de l'école élémentaire et du terrain de sports, travaux de grosses réparations sur la chaussée et sur les trottoirs et travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Cette voie desservant les écoles élémentaire et maternelle, le centre de loisirs, le terrain de sports, la maison des associations et la mairie et précisant que ces travaux sont estimés à la somme de 385 000.00 € HT, soit 462 000.00 € TTC.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de maintenir et de réaliser en 2016 le projet de travaux d'aménagement rue du Manoir,
- ♦ Considérant les projets de travaux à effectuer à l'école élémentaire pour l'année 2016,
- ♦ Après en avoir délibéré,

➤ Décide à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les projets d'entreprendre, au cours de l'année 2016, les travaux suivants :

⇒ DOSSIER N° 1 - RUE DU MANOIR

- ⊕ Travaux de sécurité aux abords de l'école élémentaire et du terrain de sports, travaux de grosses réparations sur la chaussée et sur les trottoirs et travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Cette voie dessert les écoles élémentaire et maternelle, le centre de loisirs, le terrain de sports, la maison des associations et la mairie. Ces travaux sont estimés à la somme de 385 000.00 € HT, soit 462 000.00 € TTC.

⇒ DOSSIER N° 2 - A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE "PIERRE MENDES FRANCE" - 77 RUE DU MANOIR

- ⊕ Travaux de grosses réparations et acquisition de matériel pour une meilleure hygiène des élèves :
  - Réfection complète des salles informatique et bureautique par l'équipe technique municipale estimée à 2 926.34 €,
  - Acquisition de trois sèche-mains électriques aux sanitaires, en remplacement des essuie-mains et des torchons pour un montant estimé à 1 856,48 € TTC. La mise en place sera effectuée par l'équipe technique communale.
- ✓ De solliciter une subvention auprès de Monsieur le Préfet du Calvados, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - année 2016 - pour l'ensemble des travaux décrits ci-dessus,
- ✓ De prévoir la réalisation desdits travaux au cours de l'année 2016 pour les travaux de voirie et leur financement comme suit :
  - Par subvention présentement sollicitée,
  - Sur fonds libres.

### 04 - DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTÉE, AU TITRE DE L'ANNEE 2016, PAR L'ASSOCIATION "LA POMME BLEUE" DECLAREE SANS SUITE

Le Conseil Municipal, Après avoir pris connaissance de la demande de subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 400 € présentée par l'Association "La Pomme Bleue" le 26 janvier 2016 suite à la reconnaissance par la Caisse d'Allocations Familiales en 2015 du lieu d'accueil parents-enfants de 0 à 6 ans, "Perliparole", structure ouverte à tous les parents de l'agglomération caennaise, Décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'Association "La Pomme Bleue".

### 06 - TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" du 3 mars 2016,
- ♦ Après en avoir délibéré,
- Décide à l'unanimité de fixer les tarifs du restaurant scolaire, pour l'année scolaire 2016/2017, comme suit :

	POUR MEMOIRE Année scolaire 2015/2016	Année scolaire 2016/2017 <i>Soit une augmentation de 1.40 %</i>
ENFANT COMMUNE - ECOLE ÉLÉMENTAIRE	3.53 €	3.58 €
ENFANT COMMUNE - ECOLE MATERNELLE	3.26 €	3.31 €
ENFANT HORS COMMUNE - ECOLE ÉLÉMENTAIRE	3.99 €	4.05 €
ENFANT HORS COMMUNE - ECOLE MATERNELLE	3.68 €	3.73 €
PERSONNEL COMMUNAL	2.71 €	2.75 €
COMMENSAUX	5.88 €	5.96 €
INSTITUTEURS OU PROFESSEURS DES ECOLES	4.53 €	4.59 €
CONSEILLERS MUNICIPAUX	4.53 €	4.59 €
MEDECINS SCOLAIRES	4.53 €	4.59 €

ARRIVEE DE MADAME DUCHATELLIER JACQUELINE QUI PRIE LE CONSEIL MUNICIPAL DE L'EXCUSER POUR SON RETARD.

**07 - TARIF PORTANT SUR LA FOURNITURE ET L'ENTRETIEN DE LA SERVIETTE DE TABLE POUR LES ENFANTS FREQUENTANT LE RESTAURANT SCOLAIRE MATERNELLE, A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal,

- ♦ Après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" du 3 mars 2016,
- ♦ Après en avoir délibéré,
  - Décide à l'unanimité de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le coût de la fourniture et l'entretien de la serviette de table destinée aux enfants fréquentant le restaurant scolaire maternelle à 4.09 € par année scolaire.

**08 - ANNULATION DE LA DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2015/02 ACCEPTEE PAR DELIBERATION N° D.2015/99 DU 2 NOVEMBRE 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la décision modificative budgétaire n° 2015/02, acceptée par délibération n° D.2015/99 du 2 novembre 2015, compte tenu qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir des crédits à l'article 775. Cette ouverture de crédit s'effectuant par une décision modificative technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la décision modificative budgétaire n° 2015/02, acceptée par délibération n° D.2015/99 du 2 novembre 2015.

**09 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE "PERSONNEL COMMUNAL" DU 10 MARS 2016**

Monsieur le Maire fait part que la Commission a pris connaissance que :

- Le document unique est en phase de finalisation, il reste cependant un important travail de saisie à effectuer.
- Les dispositions de la loi de finances pour 2016 concernant les agents des collectivités territoriales apportent notamment les modifications suivantes :
  - Le taux de la cotisation obligatoire versée par les collectivités aux CNFPT ne peut désormais excéder 0,90 %.
  - *L'Abattement sur tout ou partie des indemnités (régime indemnitaire) et la suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale.* Cependant le décret d'application n'est pas paru à ce jour.

**10 - CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'ADJOINT TECHNIQUE DE DEUXIEME CLASSE, A TEMPS NON COMPLET, DU 1<sup>ER</sup> MAI 2016 AU 8 JUILLET 2016 INCLUS**

Le Conseil Municipal Décide, à l'unanimité,

- ✓ De créer, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 8 juillet 2016 inclus, un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial de deuxième classe afin d'assurer principalement les fonctions d'entretien et d'aide à la confection de repas au restaurant scolaire,
- ✓ De fixer la durée de travail à 34h30 hebdomadaires,
- ✓ De fixer la rémunération au 1<sup>er</sup> échelon du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux de deuxième classe.

**11 - CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL EN VUE DE L'AVANCEMENT DE GRADE D'UN AGENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, en vue de l'avancement de grade d'un Adjoint technique territorial principal de première classe, de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 un poste d'Agent de Maîtrise, à temps complet.

**12 - RENOUELEMENT DE L'EMPLOI SOUS CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI, POUR UNE DUREE D'UN AN A COMPTER DU 27 AVRIL 2016, POUR L'ANIMATION A LA GARDERIE PERISCOLAIRE, AUX TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES, A LA PAUSE MERIDIENNE, AUX MERCREDIS LOISIRS ET A L'ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ De renouveler l'emploi sous contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour une durée de douze mois, à compter du 27 avril 2016, à raison de 30 heures hebdomadaires, en vue d'assurer l'animation de la garderie périscolaire, des temps d'activités périscolaires, de la pause méridienne, des mercredis loisirs et de l'accueil collectif des mineurs,
- ✓ De fixer la rémunération mensuelle brute sur la base du S.M.I.C.

**13 - RENOUELEMENT DE L'EMPLOI SOUS CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI, A TEMPS COMPLET, POUR UNE DUREE DE 12 MOIS A COMPTER DU 8 JUIN 2016 POUR LES SERVICES TECHNIQUES CHARGES D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ De renouveler l'emploi sous contrat d'accompagnement dans l'emploi, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une durée d'un an à compter du 8 juin 2016 afin d'assurer notamment l'entretien des bâtiments communaux et éventuellement l'entretien de la voirie et des espaces verts,
- ✓ De fixer la rémunération mensuelle brute sur la base du S.M.I.C.

## 14 - MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL AU SEIN DE LA COMMUNE DE CUVERVILLE

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu les délibérations n° D.2015/93 du 28 septembre 2015 et n° D.2015/101 du 2 novembre 2015 arrêtant les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien,
- ♦ Vu l'avis favorable donné par le Comité Technique qui s'est tenu au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le 17 décembre 2015, concernant la mise en place des critères d'appréciation dans le cadre de l'entretien professionnel,
- ♦ Après en avoir délibéré,
  - Décide à l'unanimité de mettre en place l'entretien professionnel tel que le Conseil Municipal l'a proposé.

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu l'obligation, à compter du 1er janvier 2015, de mettre en place un entretien professionnel chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires,
- ♦ Vu que cet entretien professionnel doit être conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et qu'il donne lieu à un compte rendu d'entretien professionnel,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Personnel Communal" du 22 septembre 2015,
- ♦ Vu les délibérations n° D.2015/93 du 28 septembre 2015 et n° D.2015/101 du 2 novembre 2015 arrêtant les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien conformément au décret n° 2014-1526,
- ♦ Vu l'avis favorable donné par le Comité Technique qui s'est tenu au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le 17 décembre 2015, concernant la mise en place des critères d'appréciation dans le cadre de l'entretien professionnel,
- ♦ Après en avoir délibéré,
  - Décide à l'unanimité :
    - ✓ De fixer les quatre critères suivants qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien, à savoir :
      - **L'EFFICACITE DANS L'EMPLOI ET LA REALISATION DES OBJECTIFS**
        - Implication dans le travail
        - Assiduité, disponibilité
        - Rigueur, respect des délais et des échéances
        - Respect de l'organisation collective du travail
        - Initiative, organisation, anticipation
      - **LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES**
        - Compétences techniques de la fiche de poste
        - Connaissance de l'environnement professionnel
        - Respect des règlements, normes et procédures
        - Qualité d'expression écrite et orale
        - Maîtrise des nouvelles technologies
        - Réactivité et adaptabilité
        - Capacité à entretenir et développer ses compétences
      - **LES QUALITES RELATIONNELLES**
        - Relations avec les élus, avec la hiérarchie
        - Relations avec les autres intervenants (enseignants, animateurs...)
        - Relations avec le public
        - Travail en équipe
        - Ecoute
        - Esprit d'ouverture au changement
      - **LA CAPACITE D'ENCADREMENT OU A EXERCER DES FONCTIONS D'UN NIVEAU SUPERIEUR**
        - Animer une équipe
        - Organiser
        - Déléguer et contrôler
        - Faire des propositions
        - Mobiliser et valoriser les compétences individuelles et collectives
        - Prendre et faire appliquer des décisions
        - Prévenir et arbitrer les conflits
        - Faire circuler les informations nécessaires à l'efficacité collective de l'équipe et à l'efficacité individuelle des agents
        - Former, transmettre son savoir
    - ✓ De soumettre tous les agents aux sous-critères ci-après :
      - L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
      - Les compétences professionnelles et techniques,
      - Les qualités relationnelles,
    - ✓ De soumettre uniquement les agents qui encadrent, et le cas échéant tous les agents promouvables, aux sous-critères ci-après :
      - La capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

## 15 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE "CULTURE ET JEUNESSE" DU 17 FEVRIER 2016

Madame AUBERT Catherine, Vice-Présidente :

- Rappelle que le centre de loisirs s'est tenu qu'une seule semaine durant les vacances d'hiver, soit du 15 au 19 février 2016. Les effectifs sont positifs puisque 23 enfants étaient inscrits. Ces effectifs n'avaient pas été atteints depuis 2012.
- Informe que le projet d'ouverture du Centre de Loisirs aux enfants de la tranche d'âge 3/6 ans est prévu pour le mois de juillet 2016 dans les locaux de l'école maternelle. Ce projet est en discussion depuis quelques années, cette offre de service n'a jamais été mise en place. Il semble opportun aujourd'hui, au vu de la baisse des effectifs, de recréer une dynamique et une offre complète pour les parents.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal sera appelé, le mois prochain, à délibérer sur cette ouverture au vu des éléments financiers présentés.

## 16 - AVIS FAVORABLE A LA MUTUALISATION DES TROIS CENTRES DE LOISIRS DES COMMUNES DE DEMOUILLE, SANNERVILLE ET CUVERVILLE

Le Conseil Municipal,

- ♦ Après avoir pris connaissance du projet de mutualisation des centres de loisirs présenté par les trois communes de Démouville, Sannerville et Cuverville pour l'accueil des enfants aux mercredis-loisirs et notamment durant les vacances scolaires du mois de juillet,
- ♦ Après avoir pris connaissance du compte rendu de la Commission Communale "Culture et Jeunesse" du 17 février 2016,
- ♦ Après en avoir délibéré,
  - Accepte à l'unanimité la mutualisation des trois centres de loisirs des communes de Démouville, Sannerville et Cuverville,
  - Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre ce projet de mutualisation avec les communes de Démouville et Sannerville,
  - Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à cette mutualisation.

## 17 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PORTANT SUR LA GESTION ET L'ANIMATION DES MERCREDIS LOISIRS, DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES 6/11 ANS, DES PROJETS D'ACCUEIL POUR LES 12/16 ANS, DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE, DE LA PAUSE MERIDIENNE ET DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES DEVANT INTERVENIR ENTRE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET LA VILLE DE CUVERVILLE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs - accompagnement à la politique "enfance-jeunesse" de la Ville signée le 26 décembre 2014 portant sur la modification de la durée hebdomadaire de l'animatrice/directrice adjointe du 11 avril 2016 au 31 décembre 2017.

## 18 - VENTE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE "ALEXANDRE GUILLOUX" - FIXATION DES TARIFS

Le Conseil Municipal,

- ♦ Après avoir pris connaissance, comme les trois précédentes années, de la proposition de la vente de livres de la bibliothèque municipale lors de la "Foire aux Greniers", organisée par l'Association "Comité de Jumelage de Cuverville - S.G. Wesendorf - Páka" le 8 mai 2016,
  - Décide de fixer le prix de vente comme suit :

ADULTES		PRIX UNITAIRE
▶	LIVRES BROCHES (Romans et romans policiers)	1.50 €
▶	LIVRES POCHE (Romans et romans policiers)	0.50 €
▶	DOCUMENTAIRES (petites brochures, etc.)	0.50 €
JEUNES		
▶	DOCUMENTAIRES (petites brochures, etc.)	0.50 €
▶	ALBUMS -CARTONNES-	1.00 €
▶	BANDES DESSINEES	1.00 €
▶	ROMANS JEUNES -SOUPLES ET CARTONNES-	0.50 €

## 19 - FIXATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

Le Conseil Municipal,

- ♦ Après avoir pris connaissance que :
  - En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique aux taux plafond, sans délibération du conseil municipal,
  - Toutefois, dans les communes de 1 000 habitants et plus, à la demande du Maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur,

- Monsieur le Maire souhaite maintenir son indemnité de fonction, en qualité de Maire, au taux de 41.65 %, tel que le Conseil Municipal en a délibéré le 28 mars 2014,
- ◆ Considérant que Monsieur le Maire entend conserver ce taux de 41.65 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- ◆ Après en avoir délibéré,
  - Décide à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de fixer l'indemnité de fonction du Maire, comme suit :
 

Population totale	de 1 000 à 3 499 habitants
→ Taux : 41.65 %	(au lieu de 43.00 % jusqu'à ce jour) (en pourcentage de l'indice brut 1 015),
  - Dit à l'unanimité que l'indemnité de fonction des cinq Adjointes reste inchangée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, à savoir :
 

Population totale	de 1 000 à 3 499 habitants
→ Taux : 15.15 %	(au lieu de 16.50 % jusqu'à ce jour) (en pourcentage de l'indice brut 1 015).

## **20 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE ET DU COMITE CONSULTATIF "FETES ET CEREMONIES" DU 24 FEVRIER 2016**

Madame Jocelyne DESTIGNY, Vice-Présidente, annonce que la Commission et le Comité Consultatif :

- Après le constat du nombre de cuvervillais présents lors de la cérémonie des vœux de début d'année 2016, demandent au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de cette manifestation. Le Conseil Municipal est appelé à y réfléchir pour le mois de septembre prochain.
- Compte tenu du succès du weekend récréatif "structures gonflables" de l'année passée, renouvellera cette animation le dimanche 22 mai 2016. Cependant, en raison du coût et de la gestion de la surveillance, une seule journée sera programmée.
- A organisé les commémorations au Monument aux Morts des 19 mars et 8 mai 2016. Cette dernière cérémonie nous obligera, en raison de la foire aux greniers, à mettre en place un dispositif de sécurité.

## **21 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DES COMMISSIONS COMMUNALES "TRAVAUX DE BATIMENT ET PERMIS DE CONSTRUIRE" ET "CULTURE ET JEUNESSE" DU 25 FEVRIER 2016**

Monsieur le Maire indique que cette réunion portant sur l'extension de la salle "Philbin-Luxton" n'a pas fait l'objet de compte rendu à ce jour. Ce point à l'ordre du jour est reporté.

## **22 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE "TRAVAUX DE VOIRIE, ESPACES VERTS, CIMETIERES, ENVIRONNEMENT ET PLAN LOCAL D'URBANISME" DU 1<sup>ER</sup> MARS 2016**

Monsieur RODON Daniel, Vice-Président, présente :

- a) Dans le cadre de la transformation de la Communauté d'agglomération Caen la mer en Communauté Urbaine, le coût des travaux et des acquisitions communaux réalisés entre 2008 et 2015,
- b) Dans le cadre du budget primitif 2016, notamment les besoins en matériel et les prévisions de travaux de voirie :
  - a. Dans le cadre de l'étude de déplacement : l'aménagement de chicanes rue des Carrières et rue Théodore Géricault (côté rue des Laboureurs),
  - b. L'avant-projet des travaux d'aménagement de la rue du Manoir,
  - c. La mise en place de panneaux de jumelages aux entrées de la commune,
  - d. Les travaux de piste cyclable rue d'Escoville, à savoir la jonction de la piste actuelle avec celle de la zone du "Lotissement Le Clos du Houx",
- c) Prévision de modification ou révision de la zone 1AU du plan local d'urbanisme en vue de l'urbanisation de la partie située à l'Est de Commune, côté rue de Sannerville.

## **23 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SIVOM DES TROIS VALLEES DU 3 MARS 2016**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion qui portait notamment sur le débat d'orientations budgétaires. Il précise que la participation financière communale de Cuverville sera équivalente à celle de l'année passée.

## **24 - POINT SUR LA REUNION ORGANISEE A MONDEVILLE PORTANT SUR LE PROJET DE COMMUNAUTE URBAINE LE 5 FEVRIER 2016**

Monsieur le Maire rappelle que la voirie deviendra une compétence de la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **25 - POINT SUR L'ACTIVITE DES JUMELAGES**

Monsieur RODON Daniel expose que les trois communes de Cuverville, Démouville et Sannerville sont jumelées avec la Samtgemeinde Wesendorf (Allemagne) depuis trente ans. Depuis quelques années nous constatons un fléchissement des participations aussi bien allemandes que françaises. Un désaccord est apparu l'an dernier suite à un programme proposé par nos amis allemands. Un échange de courriers entre les élus a montré la nécessité de faire le point. Une rencontre est prévue avec la présence des trois maires de nos communes, en Allemagne, lors de la prochaine rencontre des adultes fin avril début mai 2016.

## 26 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre bonne note des dates des prochaines séances :

- Lundi 18 avril 2016 à 18h30
- Lundi 09 mai 2016 à 18h30
- Lundi 06 juin 2016 à 18h30

## 27 - DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122.22 ET L.2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a renoncé, au nom de la Commune, au droit de préemption pour :

- Le bien bâti, cadastré section AC n° 101 d'une contenance de 1 490 m<sup>2</sup> situé 4 place André Schoëffler,
- Le bien bâti, cadastré section AC n° 57 d'une contenance de 704 m<sup>2</sup> situé 6 impasse des Prés,
- Le bien bâti, d'une contenance d'environ 365 m<sup>2</sup>, issu des parcelles cadastrées section AD n° 104p, 114p et 5p d'une superficie de 9 042 m<sup>2</sup> situé 4 rue des Hauts Fourneaux,
- Les biens non bâtis, lots 28 et 68 issus des parcelles cadastrées section A n° 43p d'une contenance de 1 739 m<sup>2</sup>, n° 44p d'une contenance de 9 926 m<sup>2</sup>, n° 46p d'une contenance de 6 025 m<sup>2</sup> et n° 268p d'une contenance de 6 082m<sup>2</sup> situées au "Clos du Houx".

## 28 - POUR INFORMATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

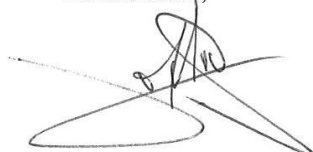
- Dans le cadre d'une visite de lignes électriques par hélicoptère sur le département du Calvados, afin d'améliorer la qualité de la distribution de l'énergie électrique, Air Touraine Hélicoptère survolera, à très basse hauteur, des lignes surplombant le territoire de la Commune (hors agglomération) au cours des semaines 10 et 11.
- L'opération de distribution gratuite de sacs de compost, en partenariat avec la Communauté d'agglomération Caen la mer et le SYVEDAC (Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise) se déroulera les 20 et 23 avril 2016 de 18 heures à 19 heures aux ateliers municipaux.
- La Commune compte 1498 électeurs français et 2 électrices européennes au 1<sup>er</sup> mars 2016.
- L'association Vélo-Club Cuvervillais organisera une randonnée de cyclotourisme le mercredi 27 avril prochain au départ de Cuverville.
- Par lettre du 22 février 2016, les membres du bureau de l'association "Formes et Couleurs" nous remercient pour la subvention de 650 € allouée au titre de l'année 2016 et nous assurent qu'elle sera utilisée à bon escient.
- Les membres du Comité de Jumelage de Cuverville nous remercient pour l'octroi d'une subvention de 1 100 € pour l'année 2016.
- Par lettre en date du 2 mars 2016, les membres du bureau du Club Photo "Nicéphore Niepce" nous remercient pour la subvention de 650 € allouée au titre de l'année 2016.
- Par lettre du 11 mars 2016, le Vélo Club Cuvervillais nous remercie pour la subvention accordée pour l'année 2016, aide essentielle à leur bon fonctionnement.
- Par lettre du 16 février 2016, l'association "Prévention Routière - Comité Départemental du Calvados" nous remercie pour l'attribution d'une subvention qui leur permettra de poursuivre leurs actions en direction de tous les usagers de la route et en particulier des enfants.
- Un jeune homme, scolarisé en classe de 4<sup>ème</sup> au collège Émile Zola à Giberville, effectuera un stage non rémunéré auprès du restaurant scolaire du 14 au 25 mars 2016 inclus.
- Une jeune femme, fréquentant l'AFPA à Caen, effectue un stage non rémunéré auprès de l'école maternelle, sur le temps périscolaire, en garderie, au restaurant scolaire et au ménage du soir de l'école maternelle du 14 au 25 mars 2016 inclus.

## 29 - QUESTIONS DIVERSES

A la demande de conseillers municipaux, Monsieur RODON Daniel précise que la Société Orange nous a fait connaître le 19 janvier 2016 qu'elle progressait sur le déploiement de la fibre optique sur les communes de Caen la Mer. Leurs programmations de déploiement sont réalisées à partir d'étude géomarketing. Un des critères correspond effectivement à l'éligibilité à internet. Il nous sera confirmé, courant 2016, si un déploiement en 2017 est envisagé pour notre Commune.

Cuverville, le 24 mars 2016

Le Secrétaire,



Gilles DELVAL

Le Maire,  
Président de séance,



Ernest HARDEL